

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

NOR : JUST2029322X

Vu la Loi de finances initiale pour 2021 et son décret de répartition rattachant à compter du 1er janvier 2021 le programme 349 au ministère de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 11 décembre 2018 dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique entre la directrice du budget, délégitant, et la secrétaire générale du ministère de la justice, déléguataire,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le délégitant désigné dans la convention précitée est remplacé à compter du 1er janvier 2021 par le délégué interministériel à la transformation publique (DITP).

Article 2 : Le présent avenant sera publié dans les bulletins officiels des ministères délégitant et déléguataire concernés.

Fait le 21 OCT. 2020

Le délégué interministériel à la
transformation publique



La secrétaire générale du ministère de la
justice



Copie : La directrice du budget